

COMMISSION SUR L'AVENIR DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

MÉMOIRE DE A. LASSONDE INC.

Semaine du 16 avril 2007

A) Profil de la société A. Lassonde inc.

A. Lassonde inc. est le plus important transformateur de jus et de boissons aux fruits à actifs canadiens et se situe deuxième au niveau des parts de marché au Canada. L'entreprise fût fondée en 1918 et elle possède six usines, dont deux au Québec, trois en Ontario et une en Nouvelle-Écosse. Elle compte plus de 800 employés dont 600 au Québec. Elle est également la principale filiale de Industries Lassonde inc., qui est une entreprise cotée à la bourse. La multiplicité de ses procédés, de ses produits et de ses emballages fait de A. Lassonde inc. le fabricant le plus dynamique dans le secteur des jus et boissons au Canada. Elle est également l'un des principaux acheteurs de pommes à jus au Québec puisqu'elle transforme ces fruits en plus de 700 différents produits. Les marques principales commercialisées de A. Lassonde inc. sont Oasis, Rougemont, Fruité, Allen's*, Graves, Sun-Maid*, Everfresh, Fairlee, Tropical Grove, Sunlike, Rich'n Ready.

B) Approvisionnement de la société A. Lassonde inc.

1- Revoir le rôle de la Régie des marchés agricoles du Québec

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique qui a été créé il y plus de 50 ans. Sa mission consiste entre autre à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires.

Le mandat de la Régie repose sur deux fonctions principales : d'une part elle agit en tant qu'organisme de résolution des différends (médiateur) et, d'autre part, elle est un organisme de régulation économique qui intervient pour favoriser la croissance des différents secteurs de l'agroalimentaire. En tant qu'organisme gouvernemental, elle exécute différents mandats découlant de sa loi constitutive et des règlements d'application.

Favoriser la croissance des différents secteurs de l'agroalimentaire, voilà un mandat de la Régie où elle devrait intégrer les nouvelles réalités de marché. En effet puisque historiquement, la Régie s'est vouée à régler des litiges sur le prix des denrées en tenant compte principalement des arguments des producteurs sur leurs situations et d'un prix qui puisse les faire vivre. Elle trancha souvent en leur faveur ce qui était de bonne guerre à l'époque, il existait beaucoup moins d'organisations syndicales de défense des intérêts et plans de mise en marché tels les conventions et plans conjoints.

Réalité de marché : La mondialisation des marchés nous frappe de toute part faisant chuter le prix des denrées dans plusieurs secteurs particulièrement celui de la transformation. Les pays asiatiques se démarquent de nos jours avec une main-d'œuvre peu coûteuse permettant aux transformateurs de ces régions d'inonder les marchés nord-américains avec des denrées peu ou pas présentes il y a à peine 5 ans. Les grands réseaux de distributions sont évidemment

* Sous licence

attirés par ces offres et n'hésitent pas à les utiliser stratégiquement sous leurs marques privées ou maisons comme référentiel de prix pour négocier avec les transformateurs du Québec.

Il apparaît évident que cette réalité soit prise en considération par la Régie des marchés et qu'elle élargisse ses horizons dans la prise de décision pour trancher sur le juste prix des denrées. Qu'une situation de marché ne soit plus locale mais nationale voir même internationale, il est souhaitable que cette nouvelle réalité caractérise le mandat de la Régie et fasse partie de ses objectifs. D'ailleurs le président de la Régie, M. Marc A. Gagnon, a mentionné en mai 2006 lors d'un discours que l'organisme devra être sensible à ces «nouvelles problématiques émergentes» et qu'il devra s'assurer de «l'équilibre dans la dynamique de ces marchés». Nous demandons à la commission de faire des recommandations qui suivent cette tangente. Non seulement, il faut établir un prix mais un prix qui permet aux transformateurs d'ici d'être compétitifs envers les produits transformés qui viennent de l'extérieur.

2- Assouplissement des lignes directrices (exemptions ministérielles) du règlement sur les fruits et légumes frais

Les demandes d'exemptions ministérielles s'appliquent au Canada pour le commerce interprovincial et à l'importation touchant spécifiquement la pomme, l'oignon et la pomme de terre. Ces lignes directrices font partie du règlement sur les fruits et légumes frais. Il y a deux ans un long débat s'est amorcé sur l'assouplissement des lignes directrices entourant les demandes d'exemptions ministérielles et orchestré par le Conseil canadien de l'horticulture. Il en a résulté une entente signée par les regroupements de producteurs de pommes des provinces et des associations d'emballeurs de pommes (Ontario et Québec) le 28 février 2006.

Mais voyons les faits; au Québec nous sommes toujours tenus de faire des demandes écrites approuvées conjointement par Agriculture Canada et la Fédération des producteurs de pommes du Québec. Parallèlement, le secteur de la transformation a évolué depuis 10 ans et A. Lassonde inc. est devenu le principal acheteur de pommes durant la période d'automne. Avant la saison, la société est contrainte de s'engager par écrit, auprès des fédérations des producteurs de pommes du Québec et Ontario et même de la Nouvelle-Écosse, à prendre toutes les pommes disponibles de ces trois provinces. À cette condition, les fédérations autorisent les demandes d'exemptions ministérielles. L'achat de pommes de nos voisins du Québec en simultané est un exercice stratégique qui tient compte entre autre de la qualité des fruits et d'atteindre le débit maximum des usines. Nous devons payer une redevance pour le traitement de chaque exemption demandée, du temps de préparation et parfois subir des délais ennuyeux.

Nous souhaiterions que le secteur de la transformation puisse être libéré de ces contraintes qui ne servent à personne, qui ne protègent personne et qui alourdissent les opérations. L'Agence canadienne d'inspection des aliments admet d'ailleurs que pour le secteur de la transformation (A. Lassonde inc. qui est le principal joueur), les lignes directrices

mériteraient d'être assouplies pour faciliter les échanges commerciaux sans pour autant nuire à l'écoulement local. Cette proposition fait craindre les regroupements de producteurs de peur de ne pas avoir accès au volume importé transigé et que l'écoulement local ne serait plus mis en priorité. Cette crainte malheureusement est non fondée et nous invitons la commission à vérifier auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments des faits avancés dans ce mémoire.

C) Problématique de la main-d'œuvre dans le secteur de la transformation agroalimentaire

Notre industrie est touchée par plusieurs facteurs démographiques et sociaux. La baisse du taux de natalité, le vieillissement de la population, l'exode des jeunes vers les grandes villes, le taux de chômage le plus bas depuis les 30 dernières années, ce sont tous des facteurs qui contribuent aux problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre dans notre industrie. Avec un nombre de travailleurs d'environ 65 000, nous représentons le plus important secteur manufacturier au Québec.

Les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines sont donc un élément essentiel et déterminant dans la performance et la survie des entreprises. Tout doit être mis en œuvre pour attirer et garder la main d'œuvre disponible. Les employeurs de choix ont normalement un taux de roulement plus bas, un taux d'absentéisme en bas de la moyenne, un taux d'accident de travail inférieur à ceux de leur secteur, peu de griefs ou conflits patronaux/syndicaux et une productivité et une efficacité comparables au meilleur de l'industrie. Les salaires et les avantages sociaux doivent également être intéressants et compétitifs.

Notre secteur :

Le secteur des jus et boissons se situe présentement en haut de la pyramide en ce qui concerne les salaires, avantages sociaux et autres pratiques de gestion des ressources humaines. Cela a pour conséquence de ressentir moins rapidement les effets de cette problématique de la main-d'œuvre. Le problème de rétention est plus bas avec un taux de roulement d'environ 5%-6% pour la compagnie A. Lassonde inc. parmi les employés permanents. En ce qui concerne le recrutement nous commençons nous aussi à ressentir les effets de la rareté de la main-d'œuvre et plus particulièrement pour la main-d'œuvre temporaire et saisonnière.

La rétention de la main-d'œuvre étant plus grande dans le secteur des jus et boissons et par conséquent pour A. Lassonde inc., cela amène un phénomène inverse c'est-à-dire que la moyenne des travailleurs de 45 ans et plus est plus importante dans les jus et boissons (plus de 40%) que dans les autres secteurs de la transformation agroalimentaire.

Solutions possibles :

Le fait de payer des salaires plus élevés, des conditions de travail supérieures et des bonnes pratiques de gestion de ressources humaines ne règlent donc pas tous les problèmes mais les atténuent et les reportent à plus tard.

Les différentes autres solutions possibles pour les employeurs sont :

- L'embauche d'immigrants reçus mais avec des programmes incitatifs pour les sortir des grandes villes. Actuellement la majorité des immigrants ne sont pas intéressés à travailler dans les régions trop éloignées des grands centres et des regroupements de même nationalité
- L'embauche de main-d'œuvre étrangère pour combler les postes saisonniers ou temporaires est une solution pour certaines catégories d'emploi qui demande peu de formation mais est difficilement applicable pour les industries de haute technologie principalement à cause de la barrière linguistique et des programmes de formation. Les industries devront cependant s'adapter et s'organiser en conséquence car nous devrons y avoir recours nous aussi dans un avenir assez rapproché c'est-à-dire 3 à 5 ans.
- Une autre solution concerne la main-d'œuvre disponible au Québec. Une bonne partie de nos besoins en main-d'œuvre peut être comblée par des travailleurs du Québec provenant d'autres régions. Si nous sommes prêts à déboursier environ 2 000.00 \$/par travailleur pour déplacer des étrangers, cet argent pourrait peut-être servir pour augmenter la mobilité de la main-d'œuvre au Québec. Plusieurs régions (ex. Gaspésie, Bas du fleuve, Côte-Nord, etc.,) ont un haut taux de chômage alors que d'autres régions sont à la recherche de main-d'œuvre. Il faut qu'Emploi Québec et les employeurs favorisent la mobilité d'une région à l'autre par des incitatifs monétaires ou autres.
- Un autre bassin de main-d'œuvre qui n'est pas utilisé concerne tous ceux qui ont la capacité de travailler et qui sont soutenus par les filets sociaux. Exemple : chômage, aide sociale, CSST, SAAQ (assurance automobile), assurance salaire ou autres soutiens privés qui représentent au total entre 15% et 20% de notre main-d'œuvre active. Il devrait y avoir des incitatifs et des encouragements pour utiliser ceux qui ont la capacité de travailler parmi cette main-d'œuvre. Des pressions et des plans d'action doivent absolument être mis en œuvre par les gouvernements pour diminuer les pertes énormes en argent et en main-d'œuvre pour la société québécoise et en coût pour les employeurs.
- Des ententes entre différentes entreprises qui ont besoin de main-d'œuvre saisonnière ou temporaire et qui peuvent s'échanger des travailleurs qui terminent leur emploi au moment où d'autres entreprises en ont besoin est une autre avenue qui doit être privilégiée. Des agences de placement peuvent être utiles pour faciliter ces liens ou le suivi de ces travailleurs.
- Changer le calendrier scolaire pour un début le 1^{er} octobre permettrait d'avoir accès aux étudiants du CEGEP pour le début des récoltes.

Toutes ces mesures sont réalisables si tous les intervenants ont la volonté de travailler en ce sens (gouvernements fédéral et provincial, associations d'employeurs et employeurs).

D) Réflexion sur la situation de l'innovation dans le secteur de la transformation agroalimentaire au Québec.

Le secteur de la transformation agroalimentaire étant le premier employeur manufacturier avec ses 74 000 emplois directs, le maintien de ces emplois au Québec est primordial.

Or l'avenir de cet important secteur passe sans contredit par l'habileté des entreprises à innover.

SITUATION ACTUELLE

Investissement en R&D

L'innovation est au cœur de la croissance économique, de la compétitivité et de la rentabilité d'une entreprise.

- Pourtant le secteur de la transformation alimentaire investit cinq fois moins en R&D que les autres secteurs manufacturiers. Il investit seulement 0.4% de son chiffre d'affaires alors que le reste des secteurs en investit 2.6 %.
- 49% du chiffre d'affaires des entreprises les plus performantes provient de produits qui n'existaient pas il y a 3 ans. Ce qui démontre bien l'enjeu autour de l'innovation.
- Tous les efforts doivent être mis en place pour que la R&D et ces emplois de pointe demeurent au Québec et ne soient pas transférés aux USA ou en Ontario. La demande de scientifiques dépasse l'offre.

La réglementation

La réglementation actuelle nuit à la mise en marché d'aliments à valeur ajoutée, elle limite extrêmement l'innovation et la rapidité de la mise en marché de nouveaux produits différenciés.

- Comment expliquer que des carences alimentaires sont observées pour la vitamine D, le calcium, le fer et la vitamine E et que la réglementation en interdit encore l'adjonction à la majorité des aliments?
- Comment explique-t-on qu'il soit permis d'enrichir le jus d'orange en calcium, un produit agricole américain, et qu'il ne soit pas permis d'enrichir le jus de pomme, un produit agricole canadien?
- Si la valeur d'un produit ne peut être communiquée, comment peut-on parler de l'importance de créer des produits à valeur ajoutée. Le consommateur doit connaître la valeur et donc les bienfaits d'un produit par un message clair pour faciliter sa promotion.
- Alors que nous misons sur la nouvelle loi des produits de santé naturels pour accélérer l'innovation, nous constatons que cette avenue est très complexe, ardue et beaucoup trop lente. Il aura fallu deux ans et l'utilisation de tous nos contacts pour obtenir un PSN (Produits de Santé Naturels) pour le jus de pomme avec calcium.
- L'importation de produits ne respectant pas les normes nuit à notre compétitivité et à l'image innovatrice de nos industries. Sans compter qu'elle démotive les équipes R&D.

Les mesures fiscales

Les crédits d'impôt, le plus important programme d'encouragement à la RS & DE, sont très peu sollicités. Les crédits d'impôt non réclamés seraient de l'ordre de 12 à 18 M \$.

- 75% des entreprises sont composées de moins de 49 employés. Les PME connaissent peu le programme et sous-estiment leur droit à ce programme.
- La documentation requise est lourde à supporter. Le manque de ressources s'installe rapidement, surtout pour les petites entreprises, où les dirigeants doivent porter plusieurs chapeaux.
- La préparation et la présentation des dossiers nécessitent souvent l'embauche d'un consultant, ce qui diminue les avantages du programme.
- Le programme à la RS & DE reconnaît plus facilement les projets à caractère scientifique que les projets de développement de produits, ce qui constitue un obstacle à l'approbation du financement.

SOLUTIONS À ENVISAGER

- Encourager l'innovation et stimuler le réinvestissement des industries en R&D, démystifier l'innovation, fournir des formations.
- Favoriser des missions de vigies techniques et commerciales pour saisir les innovations possibles de nouveaux produits et procédés, en provenance des autres pays.
- Faire connaître les programmes d'études en agroalimentaire et les rendre attrayants; parler des belles réalisations de nos industries.
- Il faut une souplesse et une rapidité du cadre réglementaire, tout en respectant l'efficacité et l'innocuité des produits à valeur ajoutée, une révision des risques et des procédures simplifiées sont nécessaires pour accélérer les lancements.
- Il faut profiter davantage des aliments comme solution santé pour corriger les carences et en diminuer les frais de santé associés.
- Faciliter la promotion de l'information destinée au consommateur concernant les bénéfices santé. Accélérer l'autorisation d'allégations santé.
- Favoriser et prioriser la mise en valeur de nos propres produits agricoles avant ceux de nos voisins. Les mêmes règlements doivent être appliqués aux importateurs.
- Avoir un programme de RS&DE adapté au développement de produits, plus accessible et simplifié en termes de documentation requise et démarches administratives. Faire connaître ce programme aux entreprises et les soutenir pour la mise en place.